

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le jeudi 4 avril 2013 à 20h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 28 mars 2013.

**Étaient présents** : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mrs Christophe BERGEY, Michel BIBENS, Denis LABBE, Francis LATRILLE, Jean-Marie LATIER, Bernard MUGICA, Olivier PARSEGHIAN et Jérôme PIROT ; Mmes Eliane BERNADET, Sylvie CARIILLO et Christelle JEAN.

**Étaient absents excusés** : Mr Didier SAUMON ; Mme Marie-Noëlle DUCOS.

**Était absente** : Mme Chantal COUTHURES.

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour à savoir la délibération votant les taux d'imposition de l'année 2013 et la demande de subvention au titre du Fond Départemental d'Aide aux Équipements des Communes pour l'année 2013. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'ajouter les deux points sus visés à l'ordre du jour.

### **1/ Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2013**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 7 février 2013.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 7 février 2013.

### **2/ Délibération n° Dellb1\_04-13 : Approbation du compte administratif 2012 du budget général**

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 du budget général comme suit :

#### **➤ Section de fonctionnement**

##### **1 - Dépenses : 448.483,55 €**

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	83.675,53 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	89.687,18 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	154.832,37 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	75.042,48 €
Chapitre 66 - Charges financières	45.245,99 €

##### **2 - Recettes : 561.207,57 €**

R 002 - Excédent reporté de fonctionnement	61.370,07 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	4.303,42 €
Chapitre 70 - Produits des services	4.299,04 €
Chapitre 73 - Impôts et Taxes	298.333,73 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	94.002,94 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	17.693,12 €
Chapitre 76 - Produits financiers	5,25 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	81.200,00 €

➤ **Section d'investissement**

**1 - Dépenses : 423.440,47 €**

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	3.229,20 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	19.125,72 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	168.256,33 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	232.829,22 €

**2 - Recettes : 434.660,18 €**

R 001 - Solde d'exécution reporté	70.182,72 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	83.675,53 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves	140.584,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	79.217,93 €
C/1068 - Dotations fonds divers réserves	61.000,00 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2012 présenté.

**3/ Délibération n° Dellb2\_04-13 : Approbation du compte administratif 2012 du budget CCAS**

Monsieur Francis LATRILLE, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 du budget CCAS comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

**1 - Dépenses : 678,21 €**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	678,21 €
--	----------

**2 - Recettes : 321,53 €**

R002 - Excédent reporté de fonctionnement	321,53 €
---	----------

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu, **Approuve**, à l'unanimité le Compte Administratif 2012 présenté.

**4/ Délibération n° Delib3\_04-13 : Approbation du compte de gestion 2012 du budget général**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**5/ Délibération n° Dellb4\_04-13 : Approbation du compte de gestion 2012 du budget CCAS**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**6/ Délibération n° Dellb5\_04-13 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013**

Consécutivement à l'adoption du compte administratif 2012 du budget général lors de la séance du 4 avril 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de cent douze mille sept cent vingt quatre euros et deux centimes le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement :		
- Résultat de l'exercice 2012 :		+ 51.353,95 €
- Résultat reporté :		+ 61.370,07 €
<b>- Résultat de clôture à affecter :</b>		<b>+ 112.724,02 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement :		
- Résultat de l'exercice 2012 :		- 58.963,01 €
- Résultat d'investissement antérieur :		+ 70.182,72 €
<b>- résultat d'investissement de clôture :</b>		<b>+ 11.219,71 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement :		
- Dépenses engagées non mandatées :		- 23.199,54 €
- Recettes certaines à émettre :		
<b>- Résultat réel d'investissement :</b>		<b>- 11.979,83 €</b>
- Affectation en réserves <b>R 1068</b> en investissement :		<b>+ 30.000,00 €</b>
- Report en exploitation <b>R 002</b> :		<b>+ 82.724,02 €</b>

**7/ Délibération n° Delib6\_04-13 : Admission en non valeur de titres de recettes des années 2008 et 2009 pour un montant total de 1.540,14 euros.**

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 19 mars 2013,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Article 1 : Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :**

- ✚ n° 9 de l'exercice 2008 du budget général, (objet : loyers / montant : 136,92 euros)
- ✚ n° 10 de l'exercice 2008 du budget général, (objet : loyers / montant : 191,09 euros)
- ✚ n° 11 de l'exercice 2008 du budget général, (objet : loyers / montant : 36,26 euros)
- ✚ n° 29 de l'exercice 2008 du budget général, (objet : loyers / montant : 191,09 euros)
- ✚ n° 50 de l'exercice 2008 du budget général, (objet : loyers / montant : 191,09 euros)
- ✚ n° 68 de l'exercice 2008 du budget général, (objet : loyers / montant : 191,09 euros)
- ✚ n° 109 de l'exercice 2008 du budget général, (objet : loyers / montant : 410,00 euros)
- ✚ n° 114 de l'exercice 2008 du budget général, (objet : loyers / montant : 163,27 euros)
- ✚ n° 7 de l'exercice 2009 du budget général, (objet : loyer / montant : 29,33 euros)

**Article 2 : Dit** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à mille cinq cent quarante euros et quatorze centimes.

**Article 3 : Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2013 de la commune

**8/ Délibération n° Dellb7\_04-13 : Vote des taux des taxes locales**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le budget principal 2013, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 182.261 € ;

**Considérant** que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup> : Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2012 et de les reconduire à l'identique sur 2013 soit :

- Taxe d'habitation = 14.43 %
- Foncier bâti = 15.49 %
- Foncier non bâti = 48.78 %

**Article 2 : Charge** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**9/ Délibération n° Delib8\_04-13 : Budget primitif 2013 du budget général**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2013 du budget général suivant :

➤ **Section de fonctionnement**

**1 – Dépenses : 491.632,02 €**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	101.590,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	185.910,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	63.643,76 €
Chapitre 66 – Charges financières	43.100,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	200,00 €
Chapitre 042 – Dotations aux amortissements	2.798,43 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	6.000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	88.389,83 €

**2 – Recettes : 491.632,02 €**

Chapitre 70 – Produits des services	3.430,00 €
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	300.500,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	88.478,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	14.300,00 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges	2.000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	200,00 €
R 002 – Excédent reporté de fonctionnement	82.724,02 €

➤ **Section d'investissement**

**1 – Dépenses : 281.137,95 €**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	4.870,80 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	111.476,75 €
Chapitre 10 – Dotations	74.720,40 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	85.070,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues d'investissement	5.000,00 €

**2 – Recettes : 281.137,95 €**

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	26.672,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	0,31 €
Chapitre 10 – Dotations fonds divers réserves	122.057,67 €
Chapitre 040 – Amortissement des immobilisations	2.798,43 €
C/1068 – Dotations fonds divers réserves	30.000,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	88.389,83 €
R 001 – Excédent reporté d'investissement	11.219,71 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2013 présenté.

**10/ Délibération n° Delib9\_04-13 : Budget primitif 2013 du budget CCAS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2012 du budget CCAS suivant :

➤ **Section de fonctionnement**

**1 – Dépenses : 1.000,00 €**

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	603,32 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	40,00 €
D 002 – Résultat reporté	356,68 €

**2 – Recettes : 1.000,00 €**

Chapitre 74 – Dotations et participations	1.000,00 €
---	------------

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2013 présenté.

**11/ Délibération n° Delib10\_04-13 : Modification des statuts du SDEEG**

**Vu** la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,  
**Vu** l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,  
**Vu** les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994 puis le 22 août 2006,  
**Considérant** la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 14 décembre 2012,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, justifiant l'intérêt de doter le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) de prérogatives dans les domaines susmentionnés selon les modalités décrites à l'Article 1 de ses statuts, telles qu'approuvées par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 14 décembre 2012.

Le Conseil Municipal décide de permettre au SDEEG d'exercer les prérogatives suivantes :

#### 1/ Communications électroniques

Il est ajouté à l'article 1,B) les dispositions suivantes :

« Le Syndicat Départemental exerce notamment la compétence relative à l'établissement des infrastructures et réseaux de communications électroniques passives (haut et très haut débit) et acquiert à cette fin des droits d'usage et les mets à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. »

#### 2/ Cartographie et exploitation de données numérisées

Il est inséré à l'article I-C la rubrique et rédaction suivante :

##### **« CARTOGRAPHIE ET EXPLOITATION DE DONNEES NUMERISEES**

Le Syndicat Départemental assure pour le compte des collectivités ou des établissements publics qui les lui demandent les services suivants ;

- Étude, réalisation et mise à jour des données géographiques et alphanumériques du cadastre et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres ;
- Intégration gestion et moyens de diffusion des données traitées considérées comme propriétés des concessionnaires réseaux ou du SDEEG. »

#### 3/ L'achat d'énergie

Il est inséré à l'article I-B la rubrique et rédaction suivante :

##### **« ACHAT D'ENERGIE**

Du fait de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz, le syndicat, pour le compte des membres qui auront transféré la compétence, bénéficie du statut de « client éligible » et exerce les activités suivantes :

- la négociation et la passation des contrats de fourniture ;
- la représentation des intérêts de ses membres et des usagers dans leurs relations avec les fournisseurs. »

#### 4/ Véhicule électriques

Il est inséré à l'article I-B la rubrique et rédaction suivante :

##### **« CREATION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES**

En application de l'article L2224-37 du CGCT, les communes peuvent transférer au SDEEG leur compétence en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le SDEEG exerce, en lieu et place des communes adhérentes qui lui auront transféré par délibération cette compétence, à savoir :

- La mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et, éventuellement, l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **Adopte** la modification des statuts du SDEEG évoqué ci-dessus.

#### **12/ Délibération n° Delib11\_04-13 : Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'acquisition d'équipements scéniques de la salle polyvalente**

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

**VU** le code des marchés publics,

**VU** la nécessité de faire appel à un maître d'œuvre en vue de l'acquisition d'équipements scéniques de la salle polyvalente,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2013 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure un marché dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de l'acquisition des équipements scéniques de la salle polyvalente :

**Attributaire** : Monsieur Jean-Marie BILLA – CAUP 4 – 8 Place du Général de Gaulle – 33490 SAINT MACAIRE

**Montant du marché** : 2.400,00 euros hors taxe soit 2.870,40 euros toutes taxes comprises.

- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dit marché.

**13/ Délibération n° Delib12\_04-13 : FDAEC 2013 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) telles que communiquées par M. Pierre AUGÉY, Conseiller Général du Canton de Langon.

Pour l'année 2013, le montant global de l'attribution pour la commune de Mazères s'élève à **7.096,00 Euros**.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** :

- + De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 7.096,00 euros pour les travaux de voirie de la Voie Communal numéro 9.
- + D'approuver le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général	7.096,00 €
Autofinancement	<u>15.097,57 €</u>
Investissement total	22.193,57 €

**14/ Participation à la complémentaire santé des agents dans le cadre d'une procédure de labélisation**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 il est désormais possible que les communes participent financièrement à la complémentaire santé que souscrivent leurs agents.

Le Conseil Municipal **Décide** de présenter au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde un projet de délibération en ce sens.

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant en compte la situation familiale des agents.

En application des critères retenus, le montant mensuel de la participation serait fixé comme suit :

- Pour un agent sans enfant ayant souscrit un contrat labellisé de protection complémentaire de santé, le montant de la participation s'élève à 30 euros,
- Pour un agent ayant souscrit un contrat labellisé de protection complémentaire de santé dont le(les) enfant(s) ne figure pas sur le dit contrat, le montant de la participation s'élève à 30 euros.
- Pour un agent ayant souscrit un contrat labellisé de protection complémentaire de santé dont le(les) enfant(s) est inscrit sur le dit contrat et dont le(les) enfant(s) est rattaché fiscalement au foyer de l'agent, le montant s'élève à 20 euros pour l'agent et 12 euros pour chaque enfant inscrit,

**15/ Rapport annuel 2012 de l'éclairage Public**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel 2012 de l'éclairage public. Le rapport établi par le SDEGG, syndicat en charge de la compétence éclairage publique, fait ressortir les éléments suivants :

- + Nombre de foyers lumineux : 87
- + Nombre de pannes : 24
- + Délai moyen en jours des interventions : 2

#### **16/ Communications diverses**

- + Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est programmée le 5 avril 2013 afin de mettre en place l'enquête publique consécutive à l'arrêt du PLU. Le commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif ainsi que le cabinet d'étude en charge de l'élaboration du PLU participeront à la réunion.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00**

#### **Délibérations :**

- ✓ Délibération n° Delib1\_04-13 : Approbation du compte administratif 2012 du budget général
- ✓ Délibération n° Delib2\_04-13 : Approbation du compte administratif 2012 du budget CCAS
- ✓ Délibération n° Delib3\_04-13 : Approbation du compte de gestion 2012 du budget général
- ✓ Délibération n° Delib4\_04-13 : Approbation du compte de gestion 2012 du budget CCAS
- ✓ Délibération n° Delib5\_04-13 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013
- ✓ Délibération n° Delib6\_04-13 : Admission en non valeur de titres de recettes des années 2008 et 2009 pour un montant total de 1.540,14 euros.
- ✓ Délibération n° Delib7\_04-13 : Vote des taux des taxes locales
- ✓ Délibération n° Delib8\_04-13 : Budget primitif 2013 du budget général
- ✓ Délibération n° Delib9\_04-13 : Budget primitif 2013 du budget CCAS
- ✓ Délibération n° Delib10\_04-13 : Modification des statuts du SDEEG
- ✓ Délibération n° Delib11\_04-13 : Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'acquisition d'équipements scéniques de la salle polyvalente
- ✓ Délibération n° Delib12\_04-13 : FDAEC 2013 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes).

Michel ARMAND

Christophe BERGEY

Michel BIBENS

Eliane BERNADET

Sylvie CARRILLO

Christelle JEAN

Denis LABBE

Francis LATRILLE

Jean-Marie LATIER

Bernard MUGICA

Olivier PARSEGHIAN

Jérôme PIROT